



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies rares

Question écrite n° 25119

Texte de la question

M. Jean-Jacques Cotel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge du syndrome d'Arnold-Chiari. En France, cette maladie rare n'est traitée qu'à l'aide de médicaments qui permettent aux malades de les soulager de leurs douleurs. La craniectomie est une intervention chirurgicale pratiquée en France mais qui est très lourde et qui a des conséquences négatives sur le patient. En Europe et plus particulièrement, en Espagne, des spécialistes ont mis au point une nouvelle technique qui permet d'intervenir sur le filum terminal et non plus par craniectomie de décompression. Cette opération apparaît comme la solution pour ces patients puisqu'elle assure une guérison totale sans séquelle invalidante. Aussi, il souhaiterait lui demander, si cette opération, réalisée uniquement en Espagne, pourrait être prise en charge par la sécurité sociale afin de permettre à tous ces patients atteints du syndrome d'Arnold-Chiari d'être guéris définitivement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Cotel](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25119

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4295

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)